



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

QUE le 5 juin 2018, le conseil municipal a adopté le Règlement suivant :

Règlement numéro 11510-2018, modifiant le règlement numéro 10670-2013 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, afin d'établir de nouveaux critères d'évaluation pour les nouvelles résidences dans les secteurs déjà construits

Ce Règlement est entré en vigueur le jour de la délivrance du certificat de conformité de la M.R.C. de La Jacques-Cartier, soit le juin 2018.

Ce Règlement est déposé au bureau du Greffe où toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur les heures régulières de bureau.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 3 juillet 2018.

Jacques Arsenault
Greffier